

(1)

(N° 238.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 24 JUILLET 1897.

Projet de loi portant réorganisation de la garde civique (1).

I. — AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. SMEETS.

Je propose la suppression des articles 5 et 7.

A. SMEETS.

II. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DEMBLON.

Au cas où la suppression de l'article 5 réclamée par M. Smeets ne serait pas acceptée, je propose de supprimer, dans cet article, les mots : « *et sur les réquisitions des autorités compétentes.* »

CÉLESTIN DEMBLON.

(1) Projet de loi, n° 21.

Rapport, n° 101.

Amendements, n° 218, 228, 231, 232 et 233.